



## Budget eau et assainissement

Chapitre / article	Libellé	Montant 2022	25%	Montant
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>			
203	Frais d'étude, de recherche, de développ. et frais d'insertion	10 000,00 €	25,00%	2 500,00 €
21	<i>Immobilisations corporelles</i>			
2156	Matériel spécifique d'exploitation	103 840,00 €	25,00%	25 960,00 €
23	<i>Immobilisations en cours</i>			
2315	Installations matériel et outillages techniques	71 202,39 €	25,00%	17 800,00 €
			Total :	46 260,00 €

Après délibération, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** à l'unanimité les dépenses d'investissement anticipées pour le budget communal indiquées ci-dessus.
- **AUTORISE** à l'unanimité les dépenses d'investissement anticipées pour le budget de l'eau et de l'assainissement indiquées ci-dessus.
- **INDIQUE** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets correspondant lors de leurs adoptions.

### Modification du tableau des effectifs

réf : D25\_039

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-19-1 ;  
Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;  
Vu la loi 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie ;  
Vu la nécessité de recrutement d'un agent au poste de secrétaire général de mairie ;  
Vu la délibération D25\_028 du 18 septembre 2025 modifiant le tableau des effectifs ;  
Vu la vacance d'emploi au poste de secrétaire général de mairie à compter du 1er décembre 2025 ;  
Vu les entretiens effectués pour le poste de secrétaire général de mairie ;*

**Monsieur le Maire** indique que l'agent choisi est au grade d'adjoint administratif. Il convient donc d'ouvrir un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1er décembre 2025 modifiant le tableau des effectifs comme suit :

Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	0	1	TC

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création du poste d'adjoint administratif à compter du 1er décembre 2025 ;
- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs en découlant ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et aux grades ainsi créés sont inscrits aux chapitres prévus à cet effet au Budget.

### Complément de compte-rendu :

**S. THIROT** demande ce qu'il en est du stationnement à la pharmacie.

**Monsieur le Maire** répond que la commande a été passée à l'entreprise concernée.

**D. GODELU** fait part d'une anomalie concernant l'éclairage public à la route de Crézancy, route de Sancerre et route de Montigny.

**Monsieur le Maire** indique que le nécessaire a été réalisé pour réparer le système.